



VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

MARDI 8 NOVEMBRE 2022

MARDI 13 DÉCEMBRE 2022
(SESSION RÉSERVÉE AUX
COOPÉRATIVES AGRICOLES)

NOUVEAUTÉ
2022

FORMATION

Mécanisme de rémunération
de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA

FORMATION
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS
DU SER

Avec la compétitivité accrue des filières de production d'électricité renouvelable, un nouveau modèle de valorisation de l'électricité produite émerge en France : les contrats de gré à gré entre un producteur d'énergie privé et un consommateur, appelés corporate PPA. Dans un contexte d'incertitudes relatives aux marchés de l'électricité, de plus en plus de consommateurs d'énergies recherchent une électricité renouvelable, compétitive et dont le prix est connu à l'avance. Ce type de contrat est amené à se développer parallèlement aux appels d'offres lancés par l'État. Ce modèle de développement étant nouveau en France, il pose plusieurs interrogations : quels sont les différents types de corporate PPA ? Quelle réglementation encadre ces contrats ? Quels modèles juridiques pour ces contrats ? Comment financer les projets renouvelables sous corporate PPA ? Quelles motivations sous-tendent la signature d'un contrat de gré à gré côté consommateur et producteur ? Quels sont les principaux points d'attention ?

FRAIS D'INSCRIPTION 350 €HT (420 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.
Tarif de 200 €HT (240 €TTC) si la session de formation est organisée en distanciel.

NOMBRE DE PLACES

LIMITÉ À
15 PARTICIPANTS

pour optimiser les échanges,
l'interactivité et les
apports pédagogiques.

ÉLIGIBLE À LA **FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE**

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié au titre de ses actions de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter ou renforcer les compétences sur le sujet des coporate PPA
- Aborder le cadre réglementaire et technique de ces contrats, leur financement, leurs typologies, les motivations sous-jacentes des utilisateurs, les aspects juridiques et contractuels

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels : développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables ayant déjà suivi la formation du SER sur le Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique ou ayant déjà une bonne connaissance des marchés de l'électricité.

FORMATION

Mécanisme de rémunération
de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA

DOCUMENTATION FOURNIE

- Une pochette contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
 - Une clé USB regroupant les supports présentés sur la journée.
- En distanciel, les supports sont envoyés en format numérique.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h15-9h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h30-9h45 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE
SER**

9h45-10h30 **La valorisation de l'électricité renouvelable hors mécanisme de soutien**
Contexte des CPPA en France, typologie, principaux contrats en France, fonds de garantie CPPA
SER

10h30-10h45 **PAUSE CAFÉ**

10h45-12h00 **Les facteurs clés de succès d'un CPPA**
Analyse des risques et outils de gestion de ces risques, les taux de couvertures possibles de la consommation, la gestion de la variabilité de la production et de son intégration dans la consommation, les actifs envisageables, le calendrier pour la conclusion d'un corporate PPA, la bancabilité d'un coporate PPA
En alternance Greensolver, Statkraft, GAZELÉnergie, Engie

12h00-13h00 **Les aspects contractuels d'un corporate PPA**

Les points d'attention particuliers dans les contrats, les clauses spécifiques...
En alternance Linklaters, ADALTYs, Pinsent Mason, DGFLA

13h00-14h30 **DÉJEUNER**

14h30-15h15 **Financement des corporate PPAs**

Principales clauses à inclure dans un CPPA pour le rendre bancable, documentation financière, exemple des contrats scandinaves, études de cas.
NTR

15h15-16h30 **Étude de cas sur un CPPA signé : témoignages d'un consommateur et d'un producteur signataire d'un PPA**

Quel retour d'expérience ? Quelles motivations pour les consommateurs ? Quels freins et barrières rencontrées ? Quelles recommandations pour améliorer le modèle d'affaires ?
Auchan / Boralex, SNCF Énergies / Voltalia...

16h30 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**



SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation industrielle française des énergies renouvelables et regroupe l'ensemble des secteurs : biomasse (France Biomasse Énergie), bois, biocarburants, énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. Il a pour vocation de promouvoir les intérêts des industriels et des professionnels des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics, du Parlement et de toutes les instances en charge de l'énergie, de l'industrie, de l'emploi et de la Recherche.

450 ADHÉRENTS · 15 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES · 150 000 EMPLOIS

FORMATION

Mécanisme de rémunération
de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 (SER)
350 €HT (420 €TTC)*

MARDI 8 NOVEMBRE 2022 (SER)
350 €HT (420 €TTC)*

MARDI 13 DÉCEMBRE 2022
300 €HT (360 €TTC)* (SESSION
RÉSERVÉE COOPÉRATIVES AGRICOLES)

*TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte
du Syndicat des énergies renouvelables
domicilié à BNP Paribas, compte
n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions générales et des
modalités d'inscription figurant au
verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET



40-42 rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

@ser_enr • Syndicat des énergies renouvelables

FORMATION

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA



CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situations de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires, accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **350 €HT** (420 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Une clé USB contenant l'ensemble des supports présentés, ainsi que des documents de fond sur la problématique export ;
- Une pochette regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel en raison du contexte sanitaire, les frais d'inscription sont ramenés à **200 €HT** (240 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

* Tarif adhérent du SER.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Syndicat des énergies renouvelables est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formation. Les sessions de formations du SER sont donc éligibles à la prise en charge par les fonds d'assurance formation ou OPCO. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCO au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ». Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.